

N°1 DECEMBRE 2007

Publication du Syndicat National des Enseignements de Second degré - Section académique d'Orléans-Tours 9, rue du faubourg St Jean – 45000 ORLEANS  
Tél.: 02 38 78 07 80 Fax : 02 38 78 07 81

E-mail : [s3orl@snes.edu](mailto:s3orl@snes.edu) – Site : <http://www.orleans.snes.edu>

## JEUDI 7 FEVRIER 2008 STAGE SYNDICAL CPE

LYCEE CAMILLE CLAUDEL  
RUE ALBERT CAMUS  
41000 BLOIS

Stage ouvert à tous les CPE, syndiqués, non syndiqués, titulaires, non titulaires, stagiaires.

**Attention : demande à déposer avant le 7 janvier 2008** cf. page 5

### SOMMAIRE

- P. 1 : Edito
- P. 2 : Nouvelles publications
- P. 3 : Demande de congé de formation syndicale
- P. 4 : Permanences et syndicalisation
- P. 5 : Programme du stage

Bulletin d'abonnement : (ne concerne pas les syndiqués dont l'abonnement est compris dans la cotisation)

Je souhaite m'abonner pour une année scolaire aux publications du SNES d'Orléans-Tours. Je joins mon règlement de 12 € par chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre du SNES.

NOM : Prénom :  
Adresse :  
CP : Ville :  
Etablissement :

## SPECIAL CPE



IN MEMORIAM CPE

C... comme clairvoyant, communicant  
P... polyvalent, pacificateur  
E... comme énergique, engagé

Qui aurait l'outrecuidance, avec de telles qualités de nous enterrer un peu trop vite ?

CPE, une spécificité française mise à mal, sous prétexte d'uniformisation européenne et de mondialisation !

### EDITO

Le contexte politique est en effet inquiétant avec la suppression en 2008 de 11200 emplois dans l'éducation nationale.

A l'heure à laquelle nous éditons ce bulletin, grandes sont nos craintes sur le contingent de postes CPE qui sera « offert » au concours pour la session 2008. Et pourtant dans toutes les académies, la pénurie en postes de CPE est criante.

En ce qui concerne Orléans-Tours, le rectorat fin 2006 annonçait déjà qu'il allait chercher des solutions pour gérer « au mieux » la catégorie des CPE.

Septembre 2007, les suppressions de postes, notamment dans les lycées (cf. : lycée Grandmont, départ en retraite non remplacé) ont commencé ; les redéploiements également. En effet le rectorat continue son analyse de la situation, en vérifiant au plus près le taux d'encadrement dans chaque établissement.

Les stagiaires ont été placés en responsabilité et utilisés comme moyens. Que dire de la formation IUFM qui en résulte ?

Face à cet état des lieux alarmiste, les CPE du SNES ont décidé d'être constructifs et de proposer à tous les collègues des publications qui pourraient être une base de réflexion sur l'avenir de notre métier. Nous nous devons d'être source de proposition afin de défendre notre identité professionnelle et contrecarrer les attaques de l'Inspection Générale. Nous sommes tous persuadés que le métier de CPE est un métier au cœur des enjeux sociaux.

Défendons notre spécificité !

Mireille GOURDON, Emmanuelle LARCHEVEQUE, secteur CPE

# PRESENTATION DE NOS NOUVELLES PUBLICATIONS

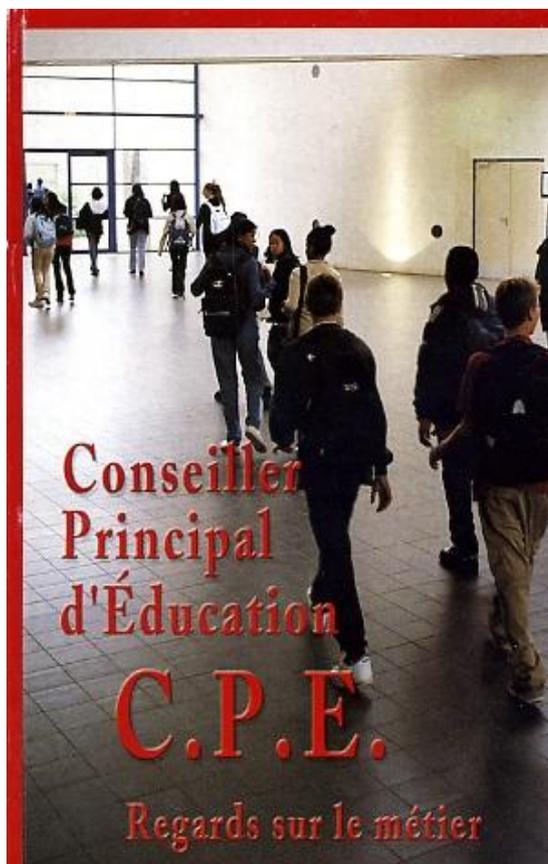
Cet ouvrage s'adresse aux CPE et à leurs collègues enseignants comme à tous ceux qui aspirent à réussir l'un des concours les plus sélectifs de l'Éducation Nationale. Pour mieux identifier l'une des figures les plus originales du système éducatif français, souvent enviée par d'autres pays.

## *Conseiller principal d'éducation CPE – REGARDS SUR LE METIER*

COORD. PAR RÉGIS RÉMY, SOISICK LE PAUTREMAT ET FRANÇOIS GALAUP

Juillet 2007, Adapt, 196 pages, 18 euros franco de port ; <http://www.adapt.snes.edu/>

Préface de Jean-Paul FALCY, professeur de philosophie



Cet ouvrage est une contribution à la (re)connaissance de la profession de Conseiller principal d'éducation. Au sein d'un quotidien scolaire très multiforme, le CPE se situe à la croisée des chemins de l'éducatif et du pédagogique. Parler de cette profession c'est dresser le portrait d'un jeune métier, c'est parler de ses transformations comme peu d'autres, au sein de l'Éducation nationale, ont vécues d'une façon aussi radicale ; c'est aussi, en particulier, évoquer la grande diversité des publics scolaires du Second Degré.

S'appuyant sur des contributions d'universitaires, de formateurs, professionnels portant regards sur leurs pratiques, cet ouvrage s'adresse à tous ceux qui aspirent à réussir l'un des concours les plus sélectifs de l'Éducation nationale, mais aussi aux CPE eux-mêmes ainsi qu'à tous ceux qui souhaitent mieux identifier l'une des figures les plus originales du système éducatif français, souvent enviée par d'autres pays.

Les CPE appartiennent à ces catégories de professionnels qui accomplissent au quotidien, avec conviction et passion, un travail peu visible mais dont l'ensemble du système bénéficie. Remettre en cause la spécificité de leurs missions serait sans aucun doute abandonner une des finalités de la démocratisation de l'enseignement : permettre à chaque élève de trouver les conditions pour atteindre, au mieux de ses potentialités, la réussite scolaire.

Attention : il s'agit d'un livre entièrement nouveau et non d'une réédition de notre publication de 2000, "Etre CPE aujourd'hui", épuisé

*CPE: Un métier en redéfinition permanente  
Une étude du CEREQ à l'initiative d'Evelyne SALE, CPE SNES*

### Premier paragraphe d'introduction de l'étude :

Le présent document constitue le rapport final d'une recherche réalisée par le Département Professions et Marché du Travail à la demande du SNES sur l'activité professionnelle des Conseillers Principaux d'éducation. Cette demande repose sur quelques constats précis : les fonctions de ces professionnels sont difficiles à cerner ; leur identité peu stabilisée ; leurs missions sans doute insuffisamment définies ; leurs conditions d'exercice du métier sensiblement différentes suivant le type d'établissement, voire le type de relation nouée avec les autres professionnels de la communauté éducative et tout particulièrement le chef d'établissement ; leurs pratiques confrontées à un constat renouvellement. Des textes réglementaires, certes, existent mais ces derniers demeurent peu prescriptifs. Celui de la circulaire de 19821, par exemple, se contente de délimiter trois principaux domaines de compétences : le fonctionnement de l'établissement, la collaboration avec le personnel enseignant et l'animation éducative. De surcroît, on peut constater que des figures comme celles de l'animateur, de l'éducateur, de l'organisateur ou encore du médiateur (en un sens sans doute qui mérite d'être précisé) semblent de plus en plus s'affirmer sans pour autant effacer la mission disciplinaire héritée des surveillants généraux auxquels ils ont succédé à partir du décret du 12 août 1970.

## COMMENT S'INSCRIRE A UN STAGE SYNDICAL ?

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique, y compris les stagiaires IUFM et en situation, ont droit à 12 jours de formation syndicale par an. Ces stages donnent droit à autorisation d'absence. Ci-joint un modèle d'autorisation d'absence que vous devez déposer auprès de votre chef d'établissement **un mois au moins avant la date du stage : pour le stage CPE, avant le 7 janvier 2008.**

### STAGE SYNDICAL DU 7 FEVRIER 2008

#### **Modèle de demande de congé pour formation syndicale (à reproduire le cas échéant)**

**NOM, Prénom :**

**Grade et fonction :**

**Etablissement :**

A M le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours  
S/c de M. (nom du chef d'établissement)

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions

- de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 relative aux agents non titulaires de l'Etat, \*

définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé :

- **le jeudi 7 février 2008** pour participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera au **LYCEE CAMILLE CLAUDEL à BLOIS**

Il est organisé par le secrétariat académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou les sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 10/02/95)

A ....., le .....  
Signature

\* Indiquez la référence du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non)

## **Permanences du secteur CPE SNES**

<b>NOM</b>	<b>JOURS</b>	<b>N° TEL</b>	<b>COURRIEL</b>
Mireille GOURDON Départements 41, 37, 45	Mardi S3 Orléans Jeudi S4 Paris	02 38 78 07 80 01 40 63 29 00	gourdon.mir@voila.fr
Emmanuelle LARCHEVEQUE Départements 18, 28, 36	Mardi S3 Orléans	02 38 78 07 80	manue_larcheveque@hotmail.com

## **Barème des cotisations CPE 2007/2008**

<b>Catégorie CPE / échelon</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
<b>Cotisation en euros</b>	<b>105</b>	<b>138,20</b>	<b>144,60</b>	<b>151,80</b>	<b>159,60</b>	<b>169,20</b>	<b>178,70</b>	<b>191</b>	<b>203,30</b>	<b>218,60</b>	<b>234,30</b>
<b>Montant d'un des 3 prélèvements</b>	<b>35,4</b>	<b>46,4</b>	<b>48,60</b>	<b>51</b>	<b>53,6</b>	<b>56,8</b>	<b>59,9</b>	<b>64</b>	<b>68,1</b>	<b>73,2</b>	<b>78,5</b>

### **Stagiaires IUFM 2ème année**

**a) antérieurement non fonctionnaires : cotisation du 1er échelon du corps**

**b) pour les autres : paiement selon l'échelon de reclassement**

**Mi-temps ou temps partiel : cotisation proportionnelle à la quotité de temps partiel**

**Personnels en attente de reclassement, stagiaires IUFM 2ème année antérieurement fonctionnaires : cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paie.**

## **ADHERER AU SNES : UN GESTE UTILE ET NECESSAIRE**

Le secteur CPE du SNES s'efforce chaque année de vous apporter les informations nécessaires (presse syndicale, service juridique...), de vous accompagner dans un quotidien parfois difficile.

Notre rôle de commissaire paritaire est parfois complexe, difficile, mais essentiel pour la défense de nos droits.

Adhérer au SNES, c'est également se réunir pour pouvoir échanger, débattre sans sectarisme aucun, lors des stages académiques.

Les organisations syndicales fonctionnent avec vos cotisations. Si nous voulons que ce contre-poids nécessaire à notre vie professionnelle subsiste, adhérez au SNES.

Enfin, pour celles et ceux qui trouvent que le tarif des cotisations est trop élevé, nous vous rappelons que depuis quelques années, la réduction d'impôt correspondante a été portée à 66% du montant ; ce qui diminue d'autant la charge réelle.

## **ADHERER AU SNES : UNE VRAIE BONNE IDEE**

## PROGRAMME DE LA JOURNEE

- ★ 9h00 – 9h30 : Accueil autour d'un café
- ★ 9h30 – 10h15 : Tour de table et présentation (quel établissement, le nombre d'élèves, internat, ...)
- ★ 10h15 – 13h00 : Réflexion sur l'évolution du métier avec une présentation des nouvelles publications du SNES
- ★ 13h00 – 14h00 : Repas
- ★ 14h00 – 16h30 : Intervention de Catherine GOURBIER, secrétaire nationale du secteur CPE SNES et membre du secteur national juridique du SNES.  
Préparez vos questions sur vos pratiques au quotidien. Nous étudierons à cette occasion les droits et les obligations des CPE (temps de travail, logement de fonction, permanences de sécurité, service de vacances...)

### PARTICIPATION

Afin de préparer au mieux le stage, veuillez nous renvoyer cette feuille **avant le lundi 14 janvier**.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse :

Téléphone :

Etablissement :

participera                       ne participera pas                      au stage du jeudi 7 février 2008  
 déjeunera                         ne déjeunera pas

**La réponse pour le repas est indispensable.**



**Attention : *Le 7 janvier étant le jour de rentrée des vacances de Noël, nous vous conseillons d'envoyer votre demande de congé pour formation syndicale avant le 21 décembre.***

Adresse : SNES, secteur CPE 9, rue du Faubourg St Jean 45000 Orléans

ou Mireille Gourdon, CPE, Lycée Dessaignes, 12, rue Dessaignes 41000 BLOIS

ou Fax à l'attention de Mireille Gourdon au 02 54 55 53 13

ou par courriel aux adresses électroniques des responsables CPE